

Cat .	Conditions à remplir au 01/01/2017	Définitions	Cotisation Club	Cotisation réduite	Droit d'Entrée	Part CD 64	Part CR 02	Part Siège+RC	Part Siège+RC (réduite)	AP	Tarif sans assurance	Tarif avec assurance
T1	Membre titulaire de plus de 24 ans	Né(e) avant le 01/01/1993	32,7	26,16	3	0,25	0,75	44,9	38,58	21	81,60	102,60 €
S1	Professionnels de la montagne	sur présentation de la carte professionnelle à jour de cotisation	29	23,2	3	0,25	0,75	40,4	34,98	21	73,40	94,40 €
J2	Jeune de moins de 18 ans	Né(e) le 01/01/1999 ou après	12,6	10,08	3	0,25	0,75	28,5	25,46	16	45,10	61,10 €
J1	Jeune de 18 ans à 24 ans	Né(e) le 01/01/1993 ou après mais avant le 01/01/1999	16,2	12,96	3	0,25	0,75	33,8	29,7	16	54,00	70,00 €
E2	Enfant ou petit-enfant de membre de moins de 18 ans dans le même	Né(e) le 01/01/1999 ou après	4,9	3,92		0,25	0,75	17,3	16,5	16	23,20	39,20 €
E1	Enfant de membre de 18 à 24 ans dans le même club	Né(e) le 01/01/1993 ou après mais avant le 01/01/1999	15,4	12,32		0,25	0,75	23	21,06	16	39,40	55,40 €
C1	Conjoint (e) de membre titulaire dans le même club		21,3	17,04		0,25	0,75	29,1	25,94	21	51,40	72,40 €
A1	Membre de plus de 65 ans et cafiste depuis plus de 10 ans sans interruption	Né(e) avant le 01/01/1952 et inscrit au CAF avant le 01/09/2007	22,9	18,32		0,25	0,75	38,9	33,78	21	62,80	83,80 €

L'Assurance Individuelle Accident est facultative, son coût est à déduire du montant total si vous ne voulez pas la souscrire

Assurance Responsabilité Civile-Défense Recours obligatoire	13,30 €
Assurance de Personne et Assistance Secours France/Union européenne/Maroc (facultative)	22,00 €
Enfants E1	18,00 €
Enfants E2	16,00 €
Extension Monde Entier	87,00 €
Extension IAR _Individuelle Accident Renforcée	33,00 €
Tarif réduit pour les cadres	20,50 €
Tarif "La Montagne et Alpinisme"	19,00 €
Tarif "La revue Pyrénéenne"	15,50 €